

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 2653

présenté par

M. Turquois

à l'amendement n° 1337 de Mme Dubré-Chirat

APRÈS L'ARTICLE 11

À la fin du dernier alinéa, substituer à la date :

« 1^{er} janvier 2026 »

la date :

« 1^{er} décembre 2026. »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé de décaler la mise en oeuvre de cette contribution afin de laisser le temps aux industriels du secteur le temps de s'adapter à la réglementation.